

Aide aux festivals internationaux de musique classique contemporaine

SACEM

Présentation du dispositif

- L'aide aux festivals internationaux de musique classique contemporaine permet de soutenir les manifestations hors de France qui favorisent la création et la diffusion d'œuvres nouvelles ou récentes et témoignent d'une prise de risque artistique par la programmation de compositeurs en développement sur leur territoire.
- La Sacem étudie avec attention les propositions impliquant la programmation de compositeurs ayant participé à d'autres initiatives (soutenues par la Sacem) dont la vocation est de promouvoir lesdits compositeurs à l'international, par exemple : Focus musique contemporaine organisé par l'Institut Français en 2015, les rencontres professionnelles organisées par le Bureau Export de la Musique Française, les résidences de création soutenues soit directement par la Sacem soit via les fonds mutualisés Diaphonique, Impuls Neue Musik, FACE...
- Une attestation selon laquelle la manifestation est en règle avec la société d'auteurs musicale locale est nécessaire au dépôt du dossier.
- L'organisation pendant le festival de master-classes, showcases et/ou de rencontres professionnels en vue de développer les artistes émergents, la réalisation de captations audiovisuelles et/ou de modules destinés au web, l'organisation de résidence instaurant des collaborations avec des créateurs et musiciens locaux avec restitution sont des éléments importants dans l'appréciation de la demande de soutien.

Montant de l'aide

- La subvention est plafonnée à 20% du budget artistique incluant les frais de déplacement du/des compositeurs jusqu'à 15 000€.

Informations pratiques

- Le dossier de demande devra comporter les documents suivants :
 - document présentant la manifestation : la programmation du festival en incluant les activités annexes (programme des activités complémentaires et des rendez-vous professionnels envisagés/obtenus pour le(s) compositeur(s)), la politique de communication, les partenariats médias, la fréquentation, les professionnels présents, etc.
 - attestation de commande.
 - budget et plan de financement (formulaire à remplir).
 - tout document que vous jugerez utile à l'étude de votre demande.

Organisme

SACEM

- 225 avenue Charles de Gaulle

92528 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex

Téléphone : 01 47 15 47 15

Web : www.sacem.fr